

# Strasbourg **snes** fsu

N°127 SEPTEMBRE / NOVEMBRE 2016



## ÉDITO

Elise Peter  
Jean-Louis Hamm



### Orages, ô des espoirs.....

Toutes les rentrées sont difficiles, avec leurs lots de classes surchargées, de postes non pourvus, de collègues nommés tardivement et / ou sur plusieurs établissements, le recours à des personnels précaires, le manque de personnels périscolaires (vie scolaire, médical, orientation...).

Mais en septembre 2016, c'est cela plus plus : Plus une réforme des collèges imposée et bricolée, dont les dégâts apparaissent déjà et se confirmeront au courant de l'année<sup>1</sup>. Plus un dispositif de « maintien » (anciennement « redoublement ») en lycée, dont la décision ne relèvera plus du conseil de classe, avec des réorientations plus ou moins massives vers les filières technologiques, au nom de la « fluidification » des flux, et d'une « rationalisation » des moyens. Plus des lycées qui seront très vite touchés par la réforme des collèges, sans qu'ait été clairement établi un bilan de la précédente réforme. Plus une « modernisation » des CIO qui cache mal une restructuration. Plus tous les problèmes que rencontrent différents établissements et différents secteurs<sup>2</sup>. Plus des élections présidentielles avec une majorité de candidats dont le programme – c'est le moins qu'on puisse dire – ne correspond en rien à la conception de l'école que nous portons avec le SNES et la FSU.

Et les espoirs alors ? Les espoirs, c'est nous tous. Notre capacité à être solidaires et actifs dans notre syndicat. Notre conscience qu'il est indispensable et urgent de nous réunir en heures d'info syndicale, de nous mobiliser au nom des valeurs qui nous sont communes (une école exigeante pour toutes et tous, qui tende vers l'égalité, un syndicalisme de transformation sociale positive<sup>3</sup>...).

De fortes mobilisations ont eu lieu pendant l'année 2016, que ce soit contre la loi « travail », contre la réforme des collèges ou encore pour préserver des postes. Il faudra continuer et amplifier ces mouvements si nous voulons être entendus, et que nos revendications aboutissent.

Alors, si chacun(e) d'entre nous, dans sa salle des profs, dans l'établissement voisin, relaye nos revendications et nos propositions, et incite les collègues à se syndiquer au SNES FSU, en tout premier lieu nos S1.

En espérant que cet été vous a apporté de quoi repartir avec énergie et combativité.

AVEC LE **sn**es MON MÉTIER A DU **sens**  
fsu

<sup>1</sup> Voir l'article dans ce bulletin

<sup>2</sup> Cf les différents articles

<sup>3</sup> Cf les textes du Congrès de Grenoble

### Elections internes du SNES-FSU : « Changements et continuités »



LES SCRUTINS  
SE CARACTÉRISENT  
PAR UNE  
AUGMENTATION  
DE LA  
PARTICIPATION,  
PAR RAPPORT  
À 2014

Les adhérents du SNES-FSU de l'académie de Strasbourg ont voté pour renouveler les instances de direction. A toutes les échelles, les scrutins se caractérisent par une augmentation de la participation, par rapport à 2014 : +8 % à la CA nationale et académique, +10% dans le 68 et +6% dans le 67. Cependant des nuances apparaissent. En effet, si en moyenne 35% des adhérents ont voté, on observe un écart entre le 68, 43,41% de votants et le 67, 30,16%. **A bien des égards, l'augmentation du nombre des votants ne doit pas occulter la réalité des progrès à accomplir afin de faire de chaque adhérent un acteur de la vie syndicale.**

Par ailleurs, les votes révèlent une relative stabilité et confèrent à « Unité et Action et sans tendance » (UA et ST) une majorité confortable dans tous les scrutins avec plus de 2/3 des suffrages exprimés. L'arrivée d'une nouvelle équipe « UA et ST » à la CA se réalise dans une forme de continuité et manifeste l'attachement des adhérents à une orientation syndicale « marchant sur ses deux jambes », c'est à dire alliant syndicalisme de service et création des rapports de forces avec les personnels pour obtenir satisfaction. On peut noter également qu'« Ecole Emancipée » (EE) et « Unité, Revendications, Indépendance Syndicale » (URIS) stabilisent à la hausse leur représentation. EE gagne un siège à la CA académique et deux dans le 68 où ce courant n'était pas représenté et URIS garde un siège à la CA et dans le 68.

EE GAGNE UN  
SIÈGE À LA CA  
ACADÉMIQUE ET  
DEUX DANS LE 68  
OÙ CE COURANT  
N'ÉTAIT PAS  
REPRÉSENTÉ

Enfin ces élections montrent une forte participation des retraités, 45,84% dans le 67 et 65% dans le 68.

Il est réjouissant de noter que la nouvelle CA de Strasbourg réunie le 10 juin a décidé à l'unanimité de travailler ensemble, pour l'intérêt des syndiqués, de la profession et du service public d'éducation.

Marie Siméoni



Sur cette photo figurent de gauche à droite : Geneviève Rudloff, Jean-Louis Hamm, Etienne Atger, Marc Bolzer, Leila Moussavian, Arnaud Sigrist, Myriam Bendetti, Marie Siméoni, Séverine Charret, Janig Terrier, et Elise Peter.

## Résultats des élections 2016

### Résultats des élections 2016

	2016	2014	2012
Inscrits	984	992	1082
Votants	345 <b>35,06 %</b>	275 <b>27,72 %</b>	368 <b>34,01 %</b>
Blancs ou nuls	22	6	3
Exprimés	323	269	365
UA Sans Tendance	208 64,40 % (18 sièges)	188 69,89 % (19 sièges)	246 67,39 % (18 sièges)
EE	92 28,48 % (7 sièges)	65 24,16 % (6 sièges)	100 27,39 % (7 sièges)
URIS	23 7,12 % (1 siège)	16 5,95 % (1 siège)	19 5,42 % (1 siège)

### Elections au bureau départemental 67

	2016	2014	2012
Inscrits	620	619	677
Votants	187 <b>30,16 %</b>	151 <b>24,39 %</b>	210 <b>31,01 %</b>
Blancs ou nuls	17	1	0
Exprimés	170	150	210
UA Sans Tendance	108 63,53 % (7 sièges)	97 64,67 % (7 sièges)	137 65,23 % (7 sièges)
EE	62 36,47 % (4 sièges)	53 35,33 % (4 sièges)	73 34,76 % (7 sièges)

### Elections au bureau départemental 68

	2016	2014	2012
Inscrits	364	366	403
Votants	158 <b>43,41 %</b>	124 <b>33,88 %</b>	152 <b>37,71 %</b>
Blancs ou nuls	11	4	7
Exprimés	147	120	145
UA Sans Tendance	103 70,07 % (14 sièges)	94 78,33 % (16 sièges)	106 73,01 % (15 sièges)
EE	28 19,05 % (2 sièges)	12 10 % (0 siège)	23 15,86 % (1 siège)
URIS	16 10,88 % (1 siège)	14 11,67 % (1 siège)	16 11,04 % (1 siège)

### Elections à la CA nationale dans l'académie

	2016	2014
Inscrits	984	992
Votants	345 <b>35,06 %</b>	275 <b>27,72 %</b>
Blancs ou nuls	13	15
Exprimés	332	260
UA Sans Tendance	226 68,07 %	182 70 %
EE	84 25,30 %	62 23,85 %
URIS	21 6,33 %	15 5,77 %
Emancipation	1 0,30 %	1 0,38 %



## Mouvement Intra Academique 2016 : un bilan mitigé



L'intra 2015 avait été exceptionnel, d'abord par la restitution massive de postes bloqués pendant toutes ces années où l'on imposa aux stagiaires une entrée dans le métier à temps plein. Mais l'intra 2015 avait également apporté la démonstration de ce qui caractérise un bon mouvement : une offre de postes et un nombre de demandeurs importants qui ouvrent pour les collègues le jeu des possibles. En 2016, il y avait donc tout à craindre d'un retour aux années de disette du début de la décennie.

### Une information souvent partielle et dispersée

La qualité des informations mises à disposition des collègues est un paramètre fondamental du mouvement. Bien des demandeurs se précipitent à l'ouverture des serveurs pour formuler leurs vœux en fonction des postes affichés. Mais cette année, le CTA, qui s'est tenu une semaine après l'ouverture de la période de saisie, a bouleversé le paysage : certains des postes initialement affichés vacants ont été supprimés, d'autres ont été créés.

**L'information disponible est par ailleurs dispersée et bien des collègues qui n'ont pas forcément le réflexe de consulter la liste des postes à complément de service demandent ce type de postes sans en avoir pleinement conscience.**

### Une période de saisie des vœux écourtée

L'administration considère qu'une période de saisie d'un peu plus de deux semaines, incluant deux week-ends, est largement suffisante. Mais l'expérience des commissaires paritaires du SNES est qu'elle est trop brève pour bien conseiller tous les demandeurs qui s'adressent à eux et leur donner tous les éléments de réflexion dont ils ont besoin. De plus, le calendrier jouait également contre les collègues demandeurs et les a privés du délai de réflexion dont ils bénéficiaient les années passées avant de remettre leur confirmation de demande. Comme la fin de la période de saisie précédait cette année de peu le début des vacances de printemps, les secrétariats d'établissement les ont donc poussés à remettre au plus vite leurs confirmations.

**Une demande de mutation n'est pas pour la plupart des demandeurs un acte anodin. Elle les engage, parfois pour de nombreuses années, non seulement dans leur vie professionnelle mais aussi dans leur vie personnelle ou familiale.** Le calendrier de préparation de la rentrée est certes rempli de contraintes, mais peut-on raisonnablement accepter que trop de collègues hasardent leur demande de mutation faute d'informations fiables ou du temps de réflexion nécessaire à son élaboration ?

### Une offre de postes conséquente mais en baisse

**L'offre de postes est cette année, sans surprise, en baisse, de l'ordre de 20 %, sans pourtant retrouver le faible étiage des années antérieures.** La part de postes spécifiques, pourvus hors barème selon une procédure largement opaque, remonte à 17% en moyenne, et ampute dans bien des disciplines le mouvement de ses potentialités, comme en Histoire-Géographie ou en Mathématiques où elle représente 30% de l'offre de postes. Mais pour autant, l'offre de postes est demeurée conséquente. Il est vrai que les étapes antérieures de la préparation de rentrée ont été caractérisées par un volontarisme inhabituel de la part de l'administration. Là où naguère on aurait supprimé un poste, prononcé une mesure de carte scolaire, on s'est abstenu cette année. De même, l'administration a fait preuve d'un fort volontarisme pour créer des postes, particulièrement en collège, assez souvent d'ailleurs avec un complément de service. Comme s'il fallait manifester par cet optimisme que la réforme imposée à une profession qui n'en veut pas n'allait pas avoir sur ce plan de conséquences néfastes ...

### Quel bilan du mouvement ?

C'est sur ces bases plus ou moins favorables que le mouvement s'est donc tenu. Il n'appelle pas des constats uniquement négatifs. Son rendement est en effet acceptable, l'offre de poste générant au final 25% de mutations supplémentaires, soit un taux tout à fait acceptable. Le taux de mutation

des titulaires de poste, un des paramètres clés qui permet d'apprécier la qualité du mouvement, recule bien évidemment mais ne s'effondre pas et est, avec 24%, bien meilleur que les maigres 17% d'il y a deux ans. Le taux de mutation des TZR de l'académie ou des collègues affectés en Education prioritaire demeure de même orienté favorablement.

Du côté des entrants de l'académie, les affectations en extension de vœux frappent 20% d'entre eux. C'est beaucoup, notamment pour les stagiaires (plus de 27%), mais est à mesurer à l'aune de 2014 où elles concernèrent 30% des collègues qui entraient dans l'académie. Tout n'est pas rose, loin de là ! Pour les titulaires d'un poste en établissement qui ne peuvent compter sur aucune bonification spécifique, obtenir une mutation est toujours aussi, sinon plus, difficile. Ils représentent tout de même 30% des demandeurs et ne sont satisfaits qu'à hauteur de 19%. Il leur faut en moyenne près de 12 ans d'ancienneté de poste pour espérer obtenir satisfaction. C'est beaucoup trop ! Ce sont en effet les mutations de ces collègues qui ouvrent les possibilités de mutation pour tous les autres et notamment les entrants dans l'académie. **Un mouvement ne sera vraiment satisfaisant que lorsque ces titulaires de postes sans barème particulier pourront changer de poste plus aisément.**

### La position du SNES

Depuis quelques années, le SNES-FSU pousse à la réflexion sur le barème du mouvement, notamment pour faciliter la mutation de ces collègues. La chose n'est pas simple puisqu'un barème doit trouver un point d'équilibre pour ne léser personne. Mais imaginons un instant que ces collègues sans bonifications particulières puissent libérer leurs postes : ce sont au moins autant d'autres collègues qui verraient leurs possibilités de mutation améliorées, avec un effet multiplicateur certain.

Dans ce mouvement de facture plutôt plus correcte que ceux de naguère, il y a cependant eu de mauvaises surprises. Certains collègues se sont présentés dans leur nouvel établissement pour y découvrir qu'il n'y existait aucun poste ou très peu d'heures pour eux. C'est pour eux un véritable choc, surtout lorsqu'ils ont utilisé pour leur mutation un barème parfois important qu'ils ne détiendront plus à l'avenir. Nous avons évoqué plus haut la volonté de l'administration d'afficher une offre de postes conséquente afin de présenter sous un jour optimiste l'arrivée de la réforme du collègue. Qui va devoir maintenant supporter les conséquences de cet affichage optimiste ?

*Marc Bolzer*



Durant la FPMA, les élu(e)s du SNES FSU ont rappelé la lutte contre la loi « travail », avec des ballons symbolisant « les droits sociaux qui s'envolent ».

## Info rapide sur la rénovation des carrières enseignantes : le PPCR

LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROTOCOLE « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS », S'ÉTALERA DE 2017 À 2020 !

CETTE ANNÉE ENCORE, 13,9% DES POSTES N'ONT PAS ÉTÉ POURVUS AUX CONCOURS EXTERNES DU CAPES

DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE MANAGEMENT AUTORITAIRE, LE RISQUE EST GRAND DE VOIR S'INTENSIFIER LES PRATIQUES CLIENTÉLISTES.

Attendue depuis longtemps, la revalorisation pointe un petit bout de son nez, mais il faudra être patient : la mise en œuvre de ce protocole « **Parcours professionnels, Carrières et rémunérations** », s'étalera de 2017 à 2020 ! Il propose différents aménagements.

Au niveau de la carrière, le gain essentiel est un même rythme d'avancement pour tout le monde (fin du système ancienneté/choix/grand choix). Il restera deux moments d'« accélération » (gain d'un an dans l'échelon), possibles pour 30% des enseignants, aux 6e et 8e échelons. Mais sur quels critères ? (inspection, entretien individuel, avis du chef d'établissement...). La hors-classe devrait enfin concerner tous les enseignants au plus tard en fin de carrière. Est également prévue la mise en place d'une classe exceptionnelle pour 10% de l'ensemble du corps (personnels ayant exercé au moins 8 ans en REP+ notamment, mais d'autres critères font encore l'objet de discussions : formation, enseignement supérieur...). Elle permettra à l'administration de distinguer au « mérite » quelques professeurs, alors que pour le SNES, elle devrait s'adresser à tous les collègues.

Au niveau des rémunérations : création d'une nouvelle grille des salaires revalorisée par des points supplémentaires et par la prise en compte d'une partie des primes dans les salaires. Tout cela mettrait le début de carrière à l'indice 390, la fin de la hors classe des certifiés à 821 et la fin de la classe exceptionnelle à 972 pour les certifiés et 1067 pour les agrégés.

**Pour le SNES, si ces aménagements sont une ouverture, le compte n'y est pas, car le rattrapage n'est pas total après le gel du point d'indice depuis 2010 et la revalorisation est insuffisante en début de carrière pour rendre le métier attractif ; cette année encore, 13,9% des postes n'ont pas été pourvus aux concours externes du CAPES. Enfin, l'évaluation des enseignants reste à discuter** (rôle des IPR qui auront moins d'influence sur la carrière, intervention du chef d'établissement...). Dans le contexte actuel de management autoritaire, le risque est grand de voir s'intensifier les pratiques clientélistes.

Bien que reprenant plusieurs revendications historiques du SNES (la hors classe pour tous !), ce protocole doit encore être amélioré et nécessitera la vigilance de notre organisation (respect des promesses, calendrier d'application, retour de la notion de « mérite » pour la classe exceptionnelle). Le combat continue !

*Séverine Charret et Arnaud Sigris*

Pour plus de détail sur le calendrier de mise en œuvre et les nouvelles grilles indiciaires, vous pouvez consulter le site national du SNES FSU : <http://www.snes.edu/Evolution-des-grilles-et-des-carrieres.html#2020010>



Se syndiquer

pour connaître et défendre ses droits



www.snes.edu

## CAPA Hors Classe des Certifiés : des avancées, mais un combat toujours renouvelé

Comme on peut le lire dans l'article consacré au PPCR, le Ministère s'est engagé, dans le cadre des discussions actuelles pour la reconstruction des carrières, à ce que tous les professeurs puissent « parcourir au moins deux grades ». En attendant, l'accès à la hors-classe demeure un enjeu fondamental de la revalorisation de nos professions. La note de service qui cadrerait la campagne de promotion 2016 appelait à promouvoir d'abord les collègues les plus avancés dans la classe normale et à privilégier pour les autres l'avancement d'échelon. Cela va dans le sens de nos revendications puisque nous entendons que chaque collègue quitte le métier dans le grade de hors-classe. **Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont donc logiquement œuvré, en groupe de travail préparatoire comme en CAPA, pour qu'un maximum de collègues du 11<sup>ème</sup> échelon soient promus.** Et même si cela contrarie la logique du chacun pour soi que promeuvent certains, nous tenons ferme sur cette orientation.

Les collègues du 11<sup>ème</sup> échelon qui ont fini leur carrière dans la classe normale sont pour nous prioritaires et ce pour plusieurs raisons :

- Ils ont été au bout de leur carrière en classe normale et le passage à la hors-classe est la seule promotion possible, sans quoi leur carrière est bloquée.
- En outre, les règles de reclassement dans le grade de la hors-classe font que ce sont eux qui tirent le bénéfice financier le plus important de la promotion.
- De plus, tout report de la promotion de collègues qui sont dans les dix dernières années de leur période d'activité a des conséquences irrémédiables sur l'indice de fin de carrière, et donc sur la pension.
- Enfin, notons que les promus au 11<sup>ème</sup> échelon de cette année ne seront plus à promouvoir et font ainsi place à d'autres collègues qui accèdent à leur tour au grade supérieur.

Si la note de service du ministère nous offre en ce sens un point d'appui, sa mise en œuvre au niveau académique rencontre de réelles résistances.

ON SE REND COMPTE QUE LES PRESCRIPTIONS DU MINISTÈRE ONT BIEN DU MAL À PARVENIR JUSQU'ÀUX ÉVALUATEURS

77% DES COLLÈGUES DU 11<sup>ÈME</sup> ÉCHELON FERONT PARTIE CETTE ANNÉE DES 244 PROMUS POSSIBLES

CELA LAISSE CETTE ANNÉE À UNE PETITE CENTAINE DE COLLÈGUES DU 10<sup>ÈME</sup> ÉCHELON LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE PROMUS

L'architecture du barème académique, si elle tient évidemment compte des orientations ministérielles, contient néanmoins des éléments qui permettent de retarder, voire d'empêcher la promotion des collègues les plus avancés dans la classe normale. **L'appréciation de la Rectrice, adossée aux avis émis par les IPR et chefs d'établissement, demeure ainsi toujours fortement discriminante. A ce sujet, on se rend compte que les prescriptions du ministère ont bien du mal à parvenir jusqu'aux évaluateurs.** Seuls 37 % des chefs d'établissement qui en auraient la possibilité privilégient dans les avis qu'ils rendent les collègues du 11<sup>ème</sup> échelon. Dans le collège des inspecteurs, l'utilisation des avis est très variable d'une discipline à l'autre, mais certains IPR se montrent bien restrictifs et leurs priorités ne vont clairement pas aux collègues les plus avancés dans la classe normale.

L'enjeu est donc pour nous d'obtenir une revalorisation de l'appréciation de la Rectrice afin de parvenir à promouvoir davantage de collègues du 11<sup>ème</sup> échelon. Il est à noter qu'après plusieurs années de rudes batailles, le rectorat anticipe désormais dans ses propositions une partie de nos éventuelles demandes. Il est vrai qu'il lui est difficile de faire totalement abstraction des orientations ministérielles ...

Au final, 77% des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon feront partie cette année des 244 promus possibles. C'est nettement mieux que l'an passé et ses maigres 70 %, mais « ce cru » demeure à apprécier à l'aune des taux de promotions dans d'autres académies qui se situent entre 80 et 90%. La promotion des collègues du 11<sup>ème</sup> échelon est donc chaque année un combat renouvelé.

Tous les collègues du 11<sup>ème</sup> échelon ne sont donc pas promus et comme ils sont moins de 200, cela laisse cette année à une petite centaine de collègues du 10<sup>ème</sup> échelon la possibilité d'être promus. L'âge moyen d'accès à la hors classe de ces collègues est de 47 ans contre 52 pour les promus du 11<sup>ème</sup> échelon. La question de l'âge des candidats à la promotion a toujours été sensible dans notre académie, l'administration refusant d'en tenir compte. L'âge d'accès à la hors-classe conditionne pourtant les conditions de calcul de la pension au moment de quitter le métier. Si beaucoup reste à faire à ce sujet, on peut remarquer cependant que l'administration rectorale s'est montrée cette année moins intransigente dans la prise en compte de ce paramètre. En fin de compte, nous enregistrons donc quelques avancées à confirmer l'an prochain, avant que ne se mette en place un nouveau parcours de carrière.

Marc Bolzer

L'ACCÈS À LA HORS-CLASSE DEMEURE UN ENJEU FONDAMENTAL DE LA REVALORISATION DE NOS PROFESSIONS

NOUS ENTENDONS QUE CHAQUE COLLÈGUE QUITTE LE MÉTIER DANS LE GRADE DE HORS-CLASSE



Manifestation contre la loi El Khomri à Mulhouse

## Réforme des collèges : une rentrée 2016 sous tension !

A la rentrée 2016 aura lieu la mise en place d'une réforme massive, imposée sans concertation avec les personnels.

### Ce qui est prescrit est proprement infaisable :

les programmes des quatre niveaux changent d'un seul coup, du jamais vu ! Les grands pédagogues qui ont « pensé » cette « réforme » n'ont pas songé aux élèves de 6e, 5e et 4e qui vont passer brutalement d'une logique à une autre. Il n'y a pas si longtemps, les mêmes parlaient du « traumatisme de l'entrée en 6e ». L'année de formation n'a été qu'une valse-hésitation, à base d'informations déjà obsolètes, ou en perpétuelle évolution (p.ex. au sujet du nouveau brevet ou de la mise en place du latin). Cette réforme obligera les enseignant(e)s à fournir un travail sans fin, y compris sur une partie de leur été : concertations sans temps institutionnel, multiplication des dispositifs qui s'ajoutent aux préparations de cours, nouveaux bulletins pour intégrer le socle et évaluer EPI, AP, Parcours... Le tout parfois sans manuel, car les dotations d'Etat ne suffisent pas à couvrir la dépense. Un travail de Sisyphe !

Et tout cela, bien sûr, est fait au nom de l'égalité entre les élèves... Il est pourtant facile de démontrer que la disparité s'instaure, sous prétexte d'autonomie : le latin disparaît dans certains collèges, ainsi que l'espagnol et l'italien, l'accès à l'arabe sera difficile, voire impossible. Ces arbitrages mettent de fait les établissements en concurrence les uns avec les autres et aggravent les inégalités entre les territoires et entre les élèves d'un même établissement : l'excellence pour les meilleurs, le b.a.ba pour les autres.

**Derrière les ambitions affichées se cache mal une volonté de procéder à des économies :** économies d'HSA puisque les dispositifs d'aide sont désormais intégrés dans les services ; économies de postes



snes  
fsu

puisque, les horaires disciplinaires diminuant, chaque professeur aura plus de classes en charge (donc plus de copies à corriger, plus de préparation, plus de bulletins, de conseils de classe, de réunions...). C'est l'école libérale qui continue à se mettre en place, inspirée par des injonctions d'organismes internationaux, ou généralisant des expériences menées ailleurs, avec ses méthodes de gestion des personnels et des moyens.

« **Moins d'école** » ne permettra jamais « **une meilleure école** ». Cette réforme n'aidera pas les élèves les plus en difficulté, d'autant plus qu'elle ne règle pas le problème des classes et des groupes surchargés. Quant aux autres, eu égard à la baisse des ambitions dans les savoirs, ils risquent de se diriger vers le privé, qui pourra maintenir des horaires plus importants de langue, de latin etc.

C'est pour toutes ces raisons (et bien d'autres encore) que le SNES FSU appelle à « la résistance pédagogique » et constituera au niveau national un « observatoire » de cette réforme, pour en mesurer concrètement les dégâts. Nous comptons sur les S1, les correspondants et les militants en collège pour nous fournir des renseignements précis dès la prérentrée.

*Le secrétariat académique*

Vous trouverez des informations supplémentaires ici:  
<http://www.reformeducollege.fr/mieux-comprendre/aux-origines-de-la-reforme>  
<http://www.snes.edu/Action-et-resistance-pedagogique.html>  
<http://www.snes.edu/Le-Conseil-d-Etat-censure-College-2016.html>



## Permanence juridique

Le SNES-FSU est le spécialiste des questions de la fonction publique, notamment à travers son secteur de l'action juridique nationale. Pour être au plus prêt de ses adhérents, le secteur de l'action juridique représenté dans l'académie par Marcello ROTOLO, tiendra des permanences au SNES académique tous les 2e jeudis du mois de 8h à 9h30. Ces entrevues, d'environ 15 minutes, permettront de répondre à vos questions. Il est conseillé de prendre rendez-vous en envoyant un mail à l'adresse [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu) et de préparer un dossier papier complet le cas échéant.

## Le latin à la rentrée 2016 : Fluctuat nec mergitur

La mise en place de la réforme du collège laissait craindre de grandes difficultés pour les professeurs de lettres classiques. Au terme d'une enquête auprès des collègues des deux départements, nous sommes en mesure de dresser un premier bilan de leur situation à la rentrée 2016.

Si ailleurs en France on « tranche dans le vif » et que, l'option latin étant supprimée, de nombreux collègues sont contraints à des compléments de service ou voient leur poste supprimé, force est de constater que la situation est moins dramatique dans notre académie. Dans la plupart des établissements où existait l'option, le latin est maintenu sous forme d'un enseignement de complément, associé ou non à un EPI Langue et Culture de l'Antiquité : il disparaît dans trois établissements, tous situés dans le Bas-Rhin (Dettwiller, Duttlenheim et Heiligenstein). Sauf à de rares exceptions, il est proposé sur trois niveaux (5è, 4è et 3è), et on compte même une quinzaine d'établissements qui proposent du grec. Quant aux collègues de lettres classiques, ils doivent en moyenne chacun assumer une classe supplémentaire de français, pour compenser la perte de trois heures sur l'ancien horaire de latin (5 heures contre 8 auparavant).

Derrière ce constat se cachent d'autres difficultés : il faut parfois batailler dur contre le chef d'établissement, ou parfois même les autres collègues, pour imposer le maintien du latin et le respect des horaires officiels : on nous oppose parfois l'argument qu'enseigner le latin au collège ne sert à rien puisque les élèves arrêtent au lycée. C'est oublier que très peu de lycées proposent des langues anciennes et que bien souvent, il faut changer d'établissement pour suivre les cours, généralement le mercredi après-midi ou le samedi matin. De quoi décourager les plus volontaires ! Il est à craindre que rien ne soit pérennisé et que chaque année, nos collègues de lettres classiques doivent retourner au front pour sauver leur matière et préserver leur poste. Il faut s'associer aux parents d'élèves, qui en général soutiennent la richesse de l'offre d'enseignement proposée à leurs enfants.

**Nous resterons vigilants au sort des langues anciennes dans notre académie et à la situation de nos collègues de lettres classiques.**

*Amélie Hernando et Elise Peter*

## Professeur documentaliste, c'est un métier

Quelle curieuse situation que celle des professeurs-documentalistes, ces « sous-profs » dont l'institution attend qu'ils soient omniprésents dans tous les projets menés dans l'établissement, tout en leur refusant la moindre existence statutaire et légitimité pédagogique.

On leur a dit à l'ESPE, les Inspecteurs le confirment et les programmes officiels le répètent : les professeurs-documentalistes sont des PROFESSEURS avant tout et doivent participer à ce titre à l'éducation aux médias et à l'information, à la formation des élèves dans le domaine de la culture informationnelle et des TICE, de la culture citoyenne, de l'orientation, de l'accès à la lecture, de l'accès aux ressources physiques et numériques, etc. Ils doivent participer à l'AP, et s'inscrire dans tous les dispositifs interdisciplinaires (EPI, TPE, etc.). **Et tout cela, précisons-le, sans avoir jamais accès aux mêmes droits que leurs collègues professeurs de discipline**, même pas à celui, pourtant essentiel, de bénéficier du temps nécessaire pour préparer leurs séquences pédagogiques dans de bonnes conditions.

Les professeurs-documentalistes, rappelons-le à tout hasard, sont titulaires d'un CAPES et ont donc pour mission, comme leurs collègues enseignants de discipline, l'enseignement de contenus utiles et fondamentaux, définis par les programmes. Cet enseignement se fait lors de séances pédagogiques, menées seul ou en co-animation avec un autre professeur. Cet enseignement, aussi étonnant que cela semble paraître à l'institution, cet enseignement, comme celui des autres professeurs, se prépare !!!

Le service des professeurs-documentalistes est de 30 heures de présence dans l'établissement, auxquelles s'ajoutent 6 heures consacrées librement aux relations avec l'extérieur (avec les médiathèques, les centres de ressources, les librairies, préparation d'événements comme le Salon du Livre, etc.). L'Inspection demande ordinairement qu'un bon tiers de ce temps de travail soit consacré à mener des séances et projets pédagogiques. Soit une dizaine d'heures

de transmission pédagogique à effectuer par semaine devant les élèves, tandis que les quelques 20 heures restantes de leur service sont consacrées à l'accueil et à l'aide des usagers du CDI, ainsi qu'à la gestion documentaire nécessaire à la bonne marche d'un centre de ressources multimédia. Or, si les autres professeurs certifiés bénéficient statutairement d'une heure de préparation pour une heure de cours, **il semblerait que les séances des professeurs-documentalistes se préparent toutes seules puisqu'aucun temps de travail ne leur est accordé pour cela !**

Le décret de 2014 relatif aux obligations de service des enseignants répare cette injustice, trop longtemps ignorée, et offre enfin aux professeurs-documentalistes la reconnaissance de leur rôle pédagogique d'enseignant. Il prévoit en effet qu'à partir de la rentrée 2015, toute heure de cours réalisée par un professeur-documentaliste soit décomptée pour deux heures de son temps de service de 30 heures. Malheureusement, dans les faits, les professeurs-documentalistes se heurtent au quotidien à des interprétations abusives et restrictives de ce texte, tant de la part des chefs d'établissements que des IPR EVS, qui refusent l'application du bon décompte des heures d'enseignement assurées.

Les professeurs-documentalistes ne pouvant toucher ni HSA ni HSE (encore une inégalité de traitement par rapport aux autres certifiés), ce décompte est pourtant la seule façon pour eux d'être dédommagés de leurs heures de préparation de cours.

Cette situation n'est pas tolérable. Un décret existe et il doit être appliqué, comme l'a d'ailleurs assuré Marie-Laure Dufond, Secrétaire générale de l'Académie, lors du CTA de février 2016.

**Si l'administration refuse à l'avenir d'appliquer ce décompte, le professeur-documentaliste devra demander à ce que ce refus soit mis par écrit, afin que le SNES FSU puisse le contester en haut lieu. Les professeurs-documentalistes sont des professeurs, pas de simples ouvriers de CDI ou prestataires de service. Respectons leur statut et leur profession, respectons le décret !**

*Le secrétariat académique*



SUR TROIS NIVEAUX, LES CLASSES ATTEINDRONT DES EFFECTIFS DE 29-30

LE LENDEMAIN, UNE DÉLÉGATION ÉTAIT REÇUE POUR UNE AUDIENCE À LA DSDEN

## Deux classes en moins à la rentrée au collège de Villé : mobilisation express des professeurs

Quelques jours avant l'arrivée des vacances scolaires, le collège de Villé a appris qu'il ferait sa rentrée avec deux classes en moins. Sur trois niveaux, les classes atteindront des effectifs de 29-30 ; on imagine ce qui se passera en cas d'inscriptions d'élèves cet été... Nous ne pouvions rester inactifs face à cette perte de classes. Nous avons préparé une manifestation à Châtenois prévue le mardi 5 juillet, conçu des tracts, collé des affiches dans la vallée, averti les parents, les élus, les élèves, etc. Le maire de Châtenois ayant interdit notre manifestation, les élus de la vallée de Villé se sont mobilisés à leur tour et ont autorisé en une demi-heure un nouveau lieu pour l'action, ont prévenu eux-mêmes la gendarmerie, tant ils saisissent l'importance d'un collège dynamique pour la vie de la vallée. La manifestation a eu lieu mardi 5 juillet ; les collègues étaient massivement présents, ainsi que des élus, des représentants de parents, des élèves.

Le lendemain, une délégation était reçue pour une audience à la DSDEN<sup>4</sup>; composée de deux élus locaux, de deux parents d'élèves et d'un professeur, elle avait du poids. Nous avons présenté la situation très particulière de notre collège et expliqué la nécessité de l'ouverture d'une classe. L'obtiendrons-nous ? Nous l'ignorons pour l'instant, mais **nous n'aurons aucun regret à avoir ; nous avons tout fait pour défendre l'instruction publique et les conditions d'apprentissage des élèves.**

*Janig Terrier*

## Quand arrêtera-t-on de nous dérecruter ?

Il y a quand même un problème : alors que nombre de postes ouverts aux concours ne sont pas pourvus (1443 aux CAPES externes), on s'empresse dans notre Académie de licencier une quantité importante, et inédite par rapport aux années précédentes, de stagiaires après leur première année, sans leur donner l'occasion d'un renouvellement (en particulier en langues, mathématiques et lettres modernes). Pour le SNES-FSU, un stagiaire doit pouvoir faire une deuxième année.

## L'austérité, c'est aussi ça...

Proposition de vendre des petits pains pour acheter des manuels scolaires ou que les profs repeignent l'établissement sur leur temps libre... A quand le financement participatif pour l'Éducation Nationale ?

<sup>4</sup>Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale (Bas-Rhin)

Avec le SNES

Construire  
un lycée  
démocratique



www.snes.edu

## Lycées : dégradation des conditions de travail, mépris des personnels, ça suffit !

LES RARES CLASSES  
À MOINS DE 35  
ÉLÈVES SERONT  
À NOUVEAU  
REPLIES AU SEUIL  
MAXIMAL

CES NOUVELLES  
MESURES SONT À  
REPLACER DANS  
UN CONTEXTE  
PLUS LARGE  
QU'IL FAUDRA  
COMBATTRE PAR  
LA GRÈVE LE 8  
SEPTEMBRE

L'absence d'anticipation de l'afflux de jeunes nés au début des années 2000 et la quasi disparition des redoublements en Seconde, maquillés désormais sous le terme « maintiens », rendent une nouvelle fois chaotique la préparation de rentrée et annoncent une aggravation des conditions d'enseignement dans les lycées. L'ouverture de classes en catastrophe (trois au lycée Schweitzer à Mulhouse !), le passage inconsidéré d'élèves en Première, l'alourdissement continu des effectifs traduisent le peu d'intérêt de nos dirigeants pour la réussite des jeunes et le peu de cas qu'ils font du travail des enseignants, ainsi ignoré et saboté. Notamment en séries technologiques, où les rares classes à moins de 35 élèves les années précédentes seront à nouveau remplies au seuil maximal.

A cela s'ajoute la possibilité désormais pour les candidats ayant échoué au baccalauréat de garder certaines de leurs notes, ceci dans la plus grande confusion (impréparation, politiques différentes d'un établissement à l'autre) et sans que l'on sache qu'elles seront les répercussions sur l'orientation post-bac de ces élèves.

Ces nouvelles mesures sont à replacer dans un contexte plus large : maintien de la réforme Chatel, réforme du collège et économies budgétaires, qu'il faudra combattre dès la rentrée, par la grève le 8 septembre, pour faire renaître l'ambition d'une école démocratique, soucieuse de la réussite de tous et d'un enseignement de qualité.

*Agnès Miegeville et Fabrice Monnot*

14 CIO SONT  
ACTUELLEMENT  
IMPLANTÉS ET  
LA CARTE CIBLE  
MINISTÉRIELLE VISE  
11 IMPLANTATIONS

LE SNES FSU  
S'EST TOUJOURS  
OPPOSÉ AUX  
FERMETURES  
DE CIO

FAITES CE QU'IL  
VOUS PLAIRA  
MAIS RESTEZ  
SYNDIQUÉ-E-S  
POUR NE PAS  
RESTER À L'ÉCART

LES RETRAITÉS ONT  
ÉTÉ NOMBREUX  
DANS TOUTES LES  
MANIFESTATIONS  
DE CETTE ANNÉE

## CIO : menaces de fermetures

Les représentants syndicaux ont été conviés à un COPIL (Comité de Pilotage) portant sur la carte cible dans l'Académie en rapport avec la politique immobilière de l'Etat dans un contexte de désengagement des conseils départementaux. Dans l'Académie de Strasbourg, 14 CIO sont actuellement implantés et la carte cible ministérielle vise 11 implantations (donc fermeture vraisemblable de 3 sites).

Le SNES FSU s'est toujours opposé aux fermetures de CIO ; après une baisse de recrutement et la fermeture de 2 CIO dans notre académie, nous ne pouvons qu'être opposés à tout projet de fermeture supplémentaire. Le SNES est intervenu dans le débat pour rappeler que la fermeture de CIO éloignera des COPsy de leur établissement d'exercice, ce qui occasionnera de la fatigue et des frais supplémentaires, et qu'un tiers des personnels des CIO sont des contractuels.

Autre élément à surveiller de très près: la modernisation des services (faut-il comprendre « restructuration » et « élargissement des missions » ?). L'idée a été évoquée (on la connaît hélas très bien !): rationaliser les moyens pour faire mieux (avec moins ?).

*L'équipe des COPsy du SNES FSU*

## L'école est finie, vive la retraite !

Un certain nombre d'entre vous est sur le point de prendre une retraite bien méritée. Je vous souhaite la bienvenue à notre section de retraité-e-s. J'espère que vous vous adapterez bien à cette nouvelle vie et que vous en profiterez pour réaliser tous les projets pour lesquels vous n'aviez pas le temps pendant votre vie active ou tout simplement pour prendre le temps de vivre...

Faites ce qu'il vous plaira mais restez syndiqué-e-s pour ne pas rester à l'écart, pour échanger nos idées afin de poursuivre avec les actifs les indispensables actions pour sauvegarder un service public de qualité et aussi pour que l'intérêt des retraités soit pris en compte dans l'action syndicale.

Les retraités ont été nombreux dans toutes les manifestations de cette année. Les médias, le gouvernement veulent faire croire que les retraités et les personnes âgées sont les responsables du chômage des jeunes et du déficit de notre pays : « Nous sommes trop nombreux et nous coûtons trop cher ». Prétexte pris pour reculer encore l'âge de départ à la retraite. Prétexte pris pour revenir sur les avantages familiaux accordés aux femmes qui ne constituaient pourtant qu'un effet correcteur aux inégalités subies par elles. Prétexte pris pour exiger l'affiliation à des complémentaires santé et à une assurance « dépendance » et instaurer de fait une médecine à 2 voire 3 vitesses.

Qu'on se le dise : rester syndiqué-e, c'est défendre nos intérêts qui rejoignent ceux de tous les salariés. A bientôt dans nos réunions sérieuses mais néanmoins fort sereines, sympathiques et ludiques parfois !

*Françoise EIDEN*

snes  
fsu

snes  
fsu

# 8 SEPTEMBRE DANS LES COLLÈGES, LYCÉES GRÈVE

Réforme du collège  
Maintien de la réforme Chatel du lycée  
Autonomie des établissements  
Dégradation des conditions de travail

Pour la défense de nos métiers et  
du service public d'Éducation nationale,

## MOBILISONS-NOUS !

